

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1105

présenté par

M. Fasquelle, M. Vialay, M. Hetzel, Mme Corneloup, M. Reiss, M. Emmanuel Maquet, M. Bazin,  
M. Jean-Claude Bouchet et M. Viala

-----

**ARTICLE 9**

Supprimer l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La Loi n° 96-588 du 1<sup>er</sup> juillet 1996, dite loi Galland, avait augmenté fortement le seuil de revente à perte avec pour conséquence , non pas une meilleure rémunération pour les producteurs, mais une augmentation des prix pour le consommateur et un fort développement des marges arrières.

Or le gouvernement n'a pas fait la démonstration qu'il en serait autrement cette fois-ci.